

Extrait

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Conseil exécutif du Centre collecteur des sous-produits animaux porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du 27 mars 2019, sous la présidence de M. Eric GUEX et en présence de 31 membres, le CONSEIL INTERCOMMUNAL

Ayant entendu la présentation de l'étude par le Président du Conseil exécutif et considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, les membres

Acceptent le préavis no 01/2025 – Demande de crédit de Fr. 16'500.- pour le remplacement du rail et du palan du centre collecteur

à l'unanimité

Ayant entendu la commission de gestion et considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, les membres

Acceptent les Comptes 2024 et le Budget 2026 tels que présentés

à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance du 26 mars 2025

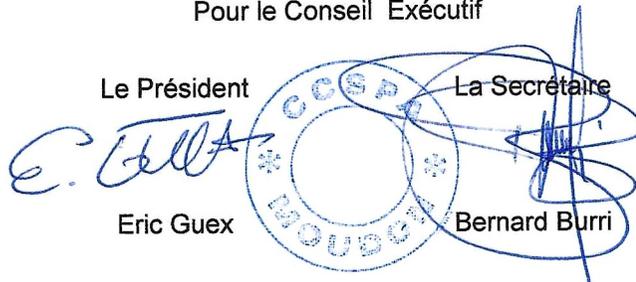
Pour le Conseil Exécutif

Le Président



Eric Guex

La Secrétaire



Bernard Burri

Les Cullayes, le 27 mars 2025